

Compte-rendu de l'Assemblée Sectorielle Ovin-Caprin » du 27/10/2015

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	Compte-rendu de l'Assemblée Sectorielle Ovin-Caprin du 27/10/2015
Responsable de la préparation du document	Christel Daniaux
Date de publication	14/06/2016
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants – page 15



II. Introduction

La troisième Assemblée Sectorielle Ovin – Caprin qui s'est tenue le 27/10 à Ciney a réuni 54 producteurs, 4 invités et 3 membres du personnel du Collège des Producteurs.

La forte représentativité du secteur ovin professionnel lors de l'Assemblée Sectorielle est donc à souligner. Néanmoins, avec 2 producteurs professionnels caprins présents, la représentativité du secteur caprin a été relativement faible.



a. Président de séance

Marc Remy, membre effectif du Collège des Producteurs, est désigné comme président de séance.

b. Ordre du jour

- 1. Etat de mise en œuvre des actions pour le secteur
 - ▶ Promotion interne au monde agricole, recherche et développement
 - Solution logistique pour le ramassage des animaux
 - Les services technico-économiques offerts par l'Awé, par Philippe Vandiest
- 2. Actualités (fièvre catarrhale ovine, Aïd,...)
- 3. A la croisée de l'actualité (Aïd), comment **améliorer la rencontre entre l'offre et la demande** ? Construisons des pistes de réflexion communes
- 4. Avis sur le plan promotionnel de l'APAQW
- 5. Election de 2 membres représentants du secteur ovin et caprin au Collège
- 6. Divers

III. Etat de mise en œuvre des priorités du secteur Ovin - Caprin

Le procès-verbal de la seconde Assemblée Sectorielle du secteur Ovin – Caprin, qui s'était tenue le 28 mai 2015 à Andoy, est approuvé sans que personne n'émette de remarque (disponible sur http://www.collegedesproducteurs.be/site2/odj/PV-DEFINITIF-OVIN-CAPRIN-MAI-2015.pdf). Cette Assemblée avait entre autres permis de déterminer les axes de travail prioritaires pour le secteur en matière de recherche, de développement et d'encadrement, à savoir :



	Recherche	Encadrement		
Priorité 1 : Commercialisation, logistique	Solution logistique pour ramassage des agneaux	Solution commerciale (ex. marque liée à coopérative)		
Priorité 1 et 3 : Alimentation	Pâturage hivernal prairial et cultural	Autonomie alimentaire		
Priorité 3 et 2 : Rentabilité, coûts de production	Réseau de fermes de référence	Collecte de données technico- économiques		

Par ailleurs, il est rappelé que les axes de travail émanant de la première Assemblée sectorielle restent d'actualité. Il s'agit :

- Priorité 1 : abattage et valorisation des animaux (+ nouveaux débouchés caprins)
- Priorité 2 : promotion du secteur auprès du monde agricole

Les travaux effectués depuis mai 2015 et portant sur l'ensemble de ces axes prioritaires sont présentés.

a. Promotion interne au monde agricole, recherche et développement

Les principales activités menées relatives à ces axes de travail sont :

- ✓ Congrès de la Fédération Nationale Ovine française de 2017 en Wallonie. Le congrès se tiendra en avril à Libramont. 6 circuits de visites, entre autres d'exploitations ovines, seront organisés. Une exposition de races se fera à Libramont durant le congrès.
- ✓ Un jeu-concours similaire aux **Ovinpiades** françaises, en version simplifiée, se tiendra le 11/12 lors du salon **Agribex**. Cette activité a à la fois comme objectifs de susciter des vocations chez les futurs et jeunes éleveurs en parlant du mouton dans les écoles, et à la fois de donner une image professionnelle à l'élevage ovin. Deux classes de 7ème professionnelle de l'EPASC, domaine de Saint-Quentin à Ciney, ont été formées aux manipulations ovines par un enseignant du lycée agricole de Mirecourt (dans les Vosges), organisateur des Ovinpiades régionales de Lorraine. La possibilité est offerte aux 2 meilleurs candidats wallons de pouvoir participer aux Ovinpiades de Lorraine qui se tiendront fin janvier 2016.

La formation des élèves de l'EPASC (Ciney) aux manipulations ovines s'est tenue ce 22 octobre au CRO de Faulx-les-Tombes, avec un formateur français.

✓ Formation ovine : des démarches ont été initiées afin que les candidats wallons puissent accéder à l'offre de formation ovine de l'établissement agricole de Mirecourt, dans les Vosges (3h30 de route depuis Namur). Parmi l'offre, est cité le Certificat de Spécialisation Ovin (une année scolaire d'études alliant la théorie et de nombreux stages) ou différentes formations à distance. Les démarches semblent encore nombreuses avant que cet accès soit effectif mais le CFPPA de Mirecourt est très intéressé par notre démarche.



- ✓ Un support promotionnel à l'élevage ovin, notamment à destination des écoles agricoles wallonnes, est en cours de réalisation.
- ✓ Une étude de l'intérêt du pâturage des dérobées par les ovins sur le sol et sa structure a été initiée. Un travail de fin d'études de Gembloux AgroBioTech, encadré par le CRA-W, est en cours pour cette année scolaire 2015 – 2016. Ce travail repose sur des essais mis en place dans 3 exploitations ovines. M. Henricot explique l'essai qui se tient dans son exploitation.

Essai de pâturage des dérobées



- ✓ A l'avenir, la formation continue des vétérinaires devrait proposer un module spécifique « petits ruminants »
- ✓ Dans le cadre de projets GPS, liés au Fonds Sanitaire, l'ARSIA réalise actuellement une étude sur le piétin et mènera prochainement une étude sur la paratuberculose caprine.

Un producteur note les difficultés commerciales rencontrées par un éleveur ovin en phase d'installation et remet donc en question la pertinence d'autant d'actions visant à favoriser l'installation en élevage ovin. Christel Daniaux répond que ces problèmes commerciaux font également partie des priorités du Collège des Producteurs et que produire plus de viande d'agneau devrait amener une meilleure accessibilité au marché.

b. Solution logistique pour le ramassage des animaux

Une enquête interne au Collège des Producteurs sur les abattoirs dans le secteur ovin wallon avait fait l'objet d'une présentation par Sandrine Dufourny lors de la précédente Assemblée Sectorielle de mai 2015 (voir procès-verbal). Cette enquête concluait entre autres sur le besoin de centraliser l'abattage ovin vers quelques abattoirs spécialisés, avec le développement d'une solution de transport collectif des animaux de boucherie. Un rapport de vulgarisation de cette enquête et de ces conclusions doit encore être réalisé.

Cette enquête a permis au secteur ovin d'apporter sa contribution dans un cahier des charges évaluant les freins et solutions à développer sous la thématique « lieux d'abattage » (voir dias ci-dessous). Ce cahier des charges a actuellement mené à la mise en place d'un groupe de travail et à l'engagement, pour 3 mois, de Sandrine Wattiez, présente ce jour. Sandrine Wattiez présente l'objet de sa mission, à savoir réaliser une étude économique comparative de l'échelle micro à l'échelle macro (en termes de volumes d'abattage), pour l'abattage ovin, caprin, bovin et porcin. Par ailleurs, parmi ses missions annexes, Sandrine Wattiez réalisera également une étude de faisabilité relative à une solution logistique de ramassage des animaux. Plus précisément concernant l'étude de solutions de ramassage, le travail du Collège des Producteurs se penchera sur une identification des besoins et des attentes du secteur ainsi que sur la création d'un groupe de travail spécifique.

Par ailleurs, d'autres éléments concernant l'abattage et la valorisation des animaux ont fait ou feront prochainement l'objet de travaux du Collège des Producteurs. Tout d'abord, il est question de se pencher sur la problématique de l'accès protégé à la profession de boucher-charcutier et sur les problèmes que cela peut poser aux producteurs valorisant leur viande sous forme de colis de viande. Une identification des besoins et attentes des producteurs concernés à travers une enquête est prochainement prévue. Ensuite, la possibilité de l'abattage des chevreaux dans des abattoirs agréés pour les lagomorphes (situation française) sera également étudiée.





Différentes réflexions émanent de l'Assemblée à ce sujet, comme l'importance d'arriver à valoriser le cinquième quartier, les tueries particulières que les éleveurs allemands peuvent développer dans le cadre d'une commercialisation BtoC, et le modèle d'abattoirs mobiles qui existe en Norvège, sous forme de camions qui reprennent la chaîne complète d'abattage.

c. Les services technico-économiques offerts par l'Awé, par Philippe Vandiest

M. Vandiest présente les différents services proposés par l'Awé aux éleveurs ovins et caprins, entre autres concernant l'alimentation animale, l'aménagement des bâtiments et les aspects sanitaires.

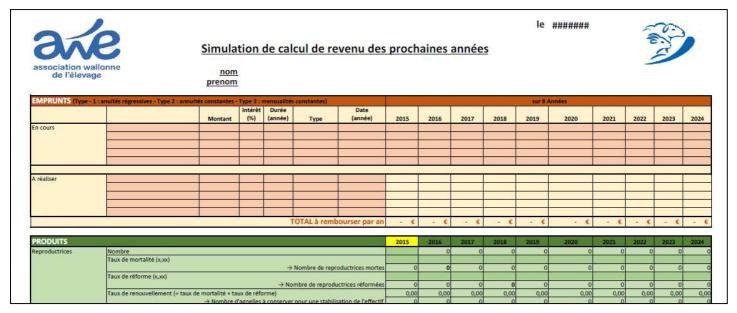
Plus particulièrement, une présentation d'une feuille de calcul Excel mise au point pour approcher les résultats économiques de la spéculation ovine est présentée. Cet outil permet également de faire des



prévisions de résultats en fonction des données escomptées (productivité numérique, charges alimentaires,...).

Philippe Vandiest propose de se rendre chez les exploitants intéressés par cet outil et d'y évaluer leurs propres résultats et prévisions. Une dizaine d'éleveurs montrent un intérêt pour cette visite. Il est précisé que, à ce jour, ce module Excel reste en propriété de Philippe Vandiest et ne pourra pas être mis à disposition des éleveurs sans sa présence.

Il est également précisé l'importance, outre pour l'éleveur, de disposer de données technico-économiques pour le secteur ovin, par exemple déjà pour pouvoir renouveler la demande d'aide couplée à la brebis auprès de l'Europe lors de la prochaine révision de la PAC.



Par ailleurs, Philippe Vandiest rappelle l'existence du CETA ovin. Davantage d'éleveurs pourraient participer à ce CETA.

IV. ACTUALITES DU SECTEUR

Les principales actualités du secteur depuis mai 2015 et les travaux relatifs sont présentés.

a. Evènements

A l'occasion du passage du Tour de France en Wallonie, le Collège des Producteurs a réalisé un tableau géant représentant la pastille Agriculture de Wallonne, accompagné du message « Un effet bœuf ». Ce tableau « vivant » a été réalisé avec des bovins et des ovins. Cette manifestation fût l'occasion de mettre en avant le secteur bovin et ovin wallon auprès de la presse présente ce jour.







A l'occasion du salon Tech'Ovin 2015, le Collège des Producteurs a proposé un voyage organisé à ce salon professionnel, agrémenté de 5 visites d'exploitation. 14 éleveurs wallons ont participé à l'intégralité du voyage et 5 autres éleveurs nous ont rejoint pour l'une ou l'autre étape. Parmi les visites d'exploitation, le pâturage de type « néo-zélandais » de prairies à base de plantains a retenu notre attention et a fait l'objet d'un article dans Wallonie Elevage. Une éleveuse de l'Assemblée témoigne du voyage.



b. Situation sanitaire

L'émergence de la fièvre catarrhale ovine, sérotype 8, en France depuis le mois de septembre et l'état de la situation sont présentés par Jean Devillers, représentant ovin au Conseil du Fonds Sanitaire en qualité de président de la FICOW. Il est presque certain que la FCO sera de retour en Belgique en 2016. Le débat a surtout tourné autour de la vaccination. A l'heure actuelle, rien n'a été décidé quant à la stratégie de vaccination (obligatoire ou volontaire) mais les secteurs de production ont finalement obtenu de la part des instances une commande de 5.000.000 de doses pour la Belgique (disponibilité espérée au printemps 2016).

c. Actualités législatives

<u>Prime couplée à la brebis</u> : la possibilité d'une augmentation du nombre de référence suivant l'évolution réelle du cheptel a été acceptée par le cabinet du ministre René Collin. Cette possibilité devra d'abord être accréditée par l'Europe avant de devenir effective. Actuellement, l'augmentation du nombre de référence est limitée à 5 % (15 % pour les nouveaux entrants).

Application du règlement européen bio :

 Suite à la demande du secteur de pouvoir utiliser les lactoremplaceurs certifiés bio, tel que permis aux Pays-Bas et en Flandre, l'Administration en charge de l'agriculture (DGO3) a décidé d'interpeller



l'Europe quant à un usage qu'elle estime abusif du règlement. Les éleveurs de chevreaux wallons étant les seuls, parmi les pays et régions avoisinants, à ne pas pouvoir disposer de solution pour l'alimentation lactée des chevreaux, le secteur a demandé qu'aucune mesure ne soit appliquée avant que l'Europe n'ait remis sa réponse.

- Suite à la volonté des organismes certificateurs et de l'Administration en charge de l'agriculture d'avoir un respect plus strict de la législation en matière de sortie au pâturage des animaux, de nombreuses discussions se sont tenues les mois précédents. Il a finalement été décidé, sur base du travail du Collège des Producteurs, que la sortie obligatoire au pâturage en période estivale pourrait être dérogée pour cause de période de finition, y compris pour les agneaux de bergerie (ceux-ci devront néanmoins réaliser leur période de lactation à l'herbe). En pratique, la proposition finale suivante reste à valider par l'Administrtaion, à savoir une sortie au pât !urage obligatoire :
 - Pour les ovins abattus avant l'âge de 180 jours et qui sont nés entre le 1/4 et le 31/8 : durée minimale de vie avec accès au pâturage : min. 1/3 de la vie
 - o Pour les ovins abattus à partir de l'âge de 180 jours :
 - Période estivale de sortie obligatoire : du 15 mai au 15 octobre
 - Age de sortie obligatoire en période estivale : 2 mois
 - Dérogation de sortie pour période de finition : max. 1/4 de la vie

Aucune date d'entrée en vigueur n'a encore été décidée. Aucune interprétation n'a été établie pour les caprins.

<u>Révision de l'Arrêté Royal relatif au Maedi-Visna</u>: cet Arrêté sera prochainement revu en profondeur et le Collège des Producteurs participe à un groupe de travail à cette fin. Le Comité Scientifique de l'AFSCA rendra prochainement un avis, en intégrant les questionnements du groupe de travail.

Limitation de la publicité concernant la commercialisation des animaux : le ministre du bien-être animal Carlo Di Antonio est en train de mettre en place une législation visant à interdire la commercialisation des animaux via des sites internet génériques tels que www.2ememain.be,... Seules des annonces commerciales proposées par des sites internet émanant directement de la profession pourront subsister. Le secteur a tenté d'expliquer au ministre l'importance des créneaux commerciaux actuels pour le secteur ovin et caprin mais le projet législatif n'a pas été modifié en fonction. Par contre, il est proposé par le ministre Di Antonio que la SOCOPRO, en collaboration avec l'Awé et l'ARSIA, développe un site internet spécialisé dans la commercialisation des ovins, caprins et animaux de basse-cours. L'Assemblée avalise cette proposition. Dans ce contexte, l'Assemblée a également fait savoir son intérêt pour le développement d'un « forum d'entraide » spécifique aux éleveurs du secteur.

d. Crise de l'Aïd

Il est tout d'abord rappelé que la situation de crise émane d'une décision juridique du Conseil d'Etat, celuici ayant interprété la législation européenne comme ne permettant pas l'abattage sans étourdissement en sites temporaires. L'abattage sans étourdissement reste donc possible mais uniquement dans les abattoirs agréés, aux normes européennes.

Avant la fête de l'Aïd, le Collège des Producteurs a tenté de sensibiliser le ministre Carlo Di Antonio quant aux conséquences désastreuses attendues pour le secteur ovin. En parallèle, une communication avec la communauté musulmane a été construite (voir Mémo ci-dessous). Le sujet a également été médiatisé (JT de la RTBF,...).

Après la fête de l'Aïd et le boycott du sacrifice qui y a été lié, le Collège des Producteurs a estimé les pertes économiques relatives pour le secteur ovin à 23 euros par agneau fini à cette période. Ces conséquences du boycott et ces estimations ont été remontées à la fois au Minsitre de l'Agriculture et au Ministre du Bien-



Etre Animal (voir Note de travail). Cette sensibilisation des deux ministres a conduit à l'attribution exceptionnelle d'une enveloppe de 100.000 euros en soutien au secteur ovin, qui sera distribuée sous forme de sur-prime à la prime couplée à la brebis, soit uniquement aux bénéficiares de cette prime couplée.



Fête de l'Aïd al-Kabïr 2015 : quelques solutions de secours face à la problématique des sites d'abattage rituel.

Type de document	Mémo
Titre du document	Fête de l'Aïd al-Kabïr 2015 : quelques solutions de secours face à la problématique des sites d'abattage rituel.



Boycott du mouton wallon à l'occasion de la fête de l'Aïd-al-Kabîr 2015 : estimation des pertes économiques conjoncturelles pour la spéculation ovine.

Type de document	Note de travail
Titre du document	Fête de l'Aïd al-Kabïr 2015 : estimation des pertes économic conjoncturelles pour la spéculation ovine

Le Collège des Producteurs sensibilisera à nouveau le ministre Di Antonio à cette problématique dès le début 2016. S'il est évident qu'un travail devra être mené pour rétablir un climat de confiance lors de la prochaine fête de l'Aïd, la question est également soulevée de profiter de cette « leçon » pour réaliser un travail de structuration de l'offre.

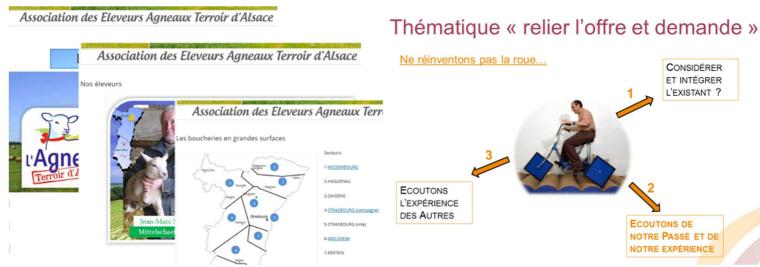
V. COMMENT AMELIORER LA RENCONTRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

L'objet premier de la thématique est de pouvoir dégager le sujet économique sur lequel le Collège des Producteurs pourra appuyer le secteur, en lien avec la commercialisation de la viande ovine.

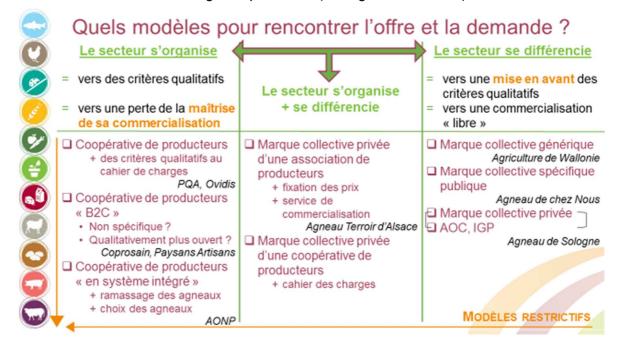
a. Présentation de la thématique

Pour ce faire, Christel Daniaux propose de commencer par poser un regard sur des expériences extérieures, et présente la marque de producteurs « Agneau Terroir d'Alsace », une démarche originale et couronnée de succès, jouant entre autres sur la mise en avant de l'image des producteurs. Elle propose que cette démarche fasse l'objet d'une soirée de présentation par les acteurs de la marque, plus tard dans la saison. Il est fait remarquer que le secteur ovin alsacien a des caractéristiques analogues au secteur ovin wallon.





L'attention de l'assemblée attirée sur le fait qu'il fallait commencer par tirer expérience du passé et par considérer et intégrer prioritairement les solutions commerciales aujourd'hui présentes, différents modèles d'organisations commerciales et de marketing sont présentés (voir figure ci-dessous).



Différentes réflexions émanent de l'Assemblée à ce sujet, comme l'intérêt de se pencher sur les programmes Leader ou Feader qui pourraient permettre de développer des actions, comme l'intérêt éventuel de développer des collaborations avec les GAL, comme l'importance de définir un cahier des charges mais pas trop restrictif ou encore comme l'importance de pouvoir produire de l'agneau toute l'année.

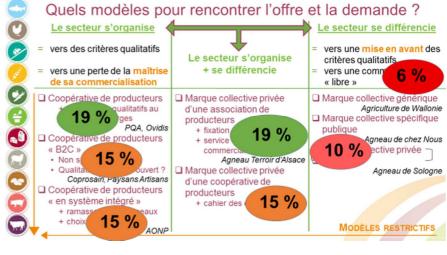


b. Avis des producteurs présents

Question : Sur base de la présentation, quel modèle vous semble le plus apte à améliorer la rencontre entre l'offre et la demande ?

Les participants ont pu faire valoir leur avis à l'aide d'un boîtier de vote électronique. Les résultats sont repris à la fois dans le tableau et à la fois dans le diaporama ci-dessous.

Modèles proposés	Votants
Marque collective privée d'une	19 %
association de producteurs	
Coopérative de producteurs	19 %
Coopérative de producteurs	15 %
« en système intégré	
Coopérative de producteurs	15 %
« B2C »	
Marque collective d'une	15 %
coopérative de producteurs	
Marque collective spécifique	10 %
publique	
Marque collective générique	6 %
Autres	2 %



Question: Vos suggestions pour permettre de mieux relier l'offre et la demande?

Il a été demandé aux producteurs présents d'écrire leurs suggestions sur des post-its. La synthèse de ceux-ci est reprise dans le tableau ci-dessous.



		occurrence	
	Sortir l'agneau wallon du marché de la communauté musulmane / fête de l'Aïd		
	(= développer des circuits de comercialisation (coopérative) ou autre)	8	
	Développer une solution de commercialisation (coopératives,) "pour tous" (sans distinction de race, voir sans cahier de charges,) (= vision produit réduite)	2	
	Développer une solution de commercialisation sans distinction de race ou de méthode d'élevage mais qui tend vers une conformation "standard" (= vision prdouit moyenne)	3	
Appui à l'organisation commerciale du	Développer une solution de commercialisation adaptée à chaque type de race ou type d'agneau produit (= vision produit forte)	2	
secteur	Développer en s'articulant sur les solutions de commercialisations existantes (coopératives,)	1	
	Développer un rassemblement des agneaux	1	
	Coupler solution commerciale (coopérative) et label / marque	1	
	Ne pas réfléchir à une solution de commercilisation organisée unique mais bien plurielle (chaque éleveur a besoin de plusieurs créneaux)	1	
	Développer une solution aux critères évolutifs en fonction de la demande	1	
	Fixer un prix de vente minimum du kilo carcasse	1	
	Penser à une solution pour le bio	1	22
	Créer un label / marque	4	
Amout Manager	Développer des boucheries de "produits locaux"	1	
Appui à la vente	Favoriser les circuits courts, la vente directe	1	
	Développer des solutions en collaborations avec des acteurs locaux (GAL)	1	7
Ameri à la manastian	Expliquer la production wallonne (les différentes races,)	1	
Appui à la promotion	Promouvoir davantage la production wallonne et ses atouts	3	4
	Motiver davantage le secteur	1	
Dynamiser le secteur	Faciliter le regroupement des éleveurs	1	
	Mettre en place un/des groupes de travail	1	3
Appui technico- économique	Favoriser une production de viande d'agneau toute l'année	1	1
	Réfléchir et développer la transformation de la viande ovine et la valorisation des bas morceaux	2	
Autres	Présenter / étudier la demande (des filières,)	2	
	Développer la commercialisation progressivement (étape 1 = marque; étape 2 = coopérative, ?)	1	5



VI. Avis sur le plan promotionnel de l'APAQW

Les actions promotionnelles prévues en 2015, leurs résultats (rien) et les actions prévues pour 2016 sont passées en revue. Il est rappelé que, sur base des cotisations, le budget alloué au secteur ovin – caprin est extrêmement réduit (environ 1500 euros).

En 2016, le Collège des Producteurs appuiera l'APAQW pour la réalisation d'un site internet relatif à la viande d'agneau. Il est prévu d'acheter un nom de domaine internet. Le nom www.agneau.be est proposé. L'Assemblée préfèrerait un nom faisant mention du territoire wallon, comme par exemple www.agneaudewallonie.be.

Plan promotionnel de l'APAQW : votre avis Adéquation de Actions Plan APAQW 2015 Actions réalisées Actions à demandées en l'action par en 2015 demander pour rapport à l'avis du Collège Site internet pour: Dépliants papier Néant Récemment, www.agneau.be informer sur les abandon des réalités du dépliants au profit secteur d'un site internet Valoriser l'images des productions OC Intégrer productions Néant Visibilité des produits laitiers non caprines bovins (www.apaqw.be,...) Agriculture de Wallonie: besoin d'une information

Il est proposé que le budget promotionnel ovin – caprin soit cumulé d'une année à l'autre, afin de disposer d'un fond plus conséquent en 2017, l'idée étant de centraliser une visibilité sur l'agneau wallon en 2017.

Concernant le secteur caprin, le Collège des Producteurs a réalisé un dossier de 18 pages sur le lait de chèvre, entre autres sur ses propriétés nutritionnelles, qui paraîtra dans la revue Valériane de Nature et Progrès, édition de décembre 2015.

Ce dossier sera diffusé à la presse au printemps 2016, période classique de reprise de l'activité fromagère caprine.

Par ailleurs, l'Assemblée est informée de la création prochaine d'une Cellule d'Information des Viandes par le Collège des Producteurs et ses partenaires, à l'image de la Cellule française (www.civ.fr). Cette Cellule devrait également aborder la viande ovine.

VII. ELECTIONS

Actuellement, Michel Hausse et Marc Rémy sont représentants effectifs du secteur ovin – caprin au Collège des Producteurs alors que Wendy Pirson et Simon Lefebvre sont représentants suppléants. Selon le Code Wallon de l'Agriculture, 2 candidatures devaient être remises en jeu. Les candidatures de Marc Remy et de Wendy Pirson ont été remises en jeu. Ces mêmes candidats se sont représentés et aucun autre candidat n'a posé sa candidature. A l'unanimité, les candidats sont élus et ce pour un mandat de 3 années.



VIII. DIVERS

A la suite des discussions, les producteurs ont demandé à ce que plusieurs groupes de travail soient mis en place. Notamment, un groupe de travail spécifique à la commercialisation en bio et un groupe de travail « marque collective ».

Il a été demandé aux participants un retour sur la soirée et son déroulement, en vue d'améliorer les Assemblées Sectorielles futures. Les participants ont émis le souhait que moins de thèmes soient abordés, pour se concentrer sur les sujets de fonds. Toutefois, ils ont demandé à ce que les activités et actualités continuent à leur être présentées, mais si possible de façon plus condensée.



Liste des participants

Producteurs

1	ABSHOFF Frédéric	19	DUMONT de	37	MAROT François	
			CHASSART Laurent			
2	ARNOLD Olivier	20	FORTHOMME	38	NANDRIN Dimitri	
			Benjamin			
3	ARTOISENET Fils	21	FRISON Benoit	39	NOEL Laurent	
4	ARTOISENT Pierre	22	GAVAGE Daniel	40	PAOLETTI Venturino	
5	BAIKRICH	23	GOMAND Henri	41	PETRY Denis	
	Sébastien					
6	BECKERS Sylvie	24	GOUVERNEUR Abel	42	PIERRE Ghislain	
7	BOUWENS Franz	25	HALLEUX Denis	43	PIRSON Wendy	
8	BRIDOUX Quentin	26	HAUTOT Maxime	44	RAMPANELLI	
					Patrice	
9	COLLIN Antoine	27	HENRICOT Damien	45	REGIMONT Gaëtan	
10	COMPOSTELLA	28	JEANMENNE Jean-	46	REMY Marc	
	Francesco		Michel			
11	COUVREUR Anne-	29	JEANMENNE Valentin	47	RENSON Laurent	
	France					
12	CUSTINE Benoit	30	LAGNEAU Karin	48	ROSKAM Philippe	
13	de NEVE Maximilien	31	LEFEVRE Simon	49	ROSY Etienne	
14	DELISE Maxime	32	LEMAIRE André	50	ROUSSEAU	
					Catherine	
15	DELVAUX Philippe	33	LEQUEUX Marc	51	SCHALENBOURG	
					Caroline	
16	DEVILLERS Jean	34	LESUISSE Benoit	52	TOCK Florian	
17	DIJON Simon	35	MABILLE Antoine	53	VANGUESTAINE	
					Marc	
18	DIVERS Aurélien	36	MARLAIRE Victor	54	WOLLAST Alain	

Non-PRODUCTEURS

1	Awé	Philippe	4	SPW	Denis	7	Collège des	Christel
		Vandiest			Procureur		Producteurs	Daniaux
2	UNamur	François Claine	5	Collège des Producteurs	Françoise Belanger			
3	UNamur	Marianne Raes	6	Collège des Producteurs	Sandrine Wattiez			